

**Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION N° 2021-078**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> juin à 20h,**

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 28 mai 2021, a tenu une réunion en session ordinaire à la mairie, en présentiel et à distance, par visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

**Etaient présents en séance :** Christophe AUBERT, maire,  
Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints  
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans  
Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALLIER, Angélique AGUILAR, conseillers municipaux.

**Etaient présents en visioconférence :** Agnès ARGENTIER, adjointe, Pierre BALME, maire délégué Venosc, Anne MILLET, conseillers municipaux.

**Etaient absents :** Camille DURDAN, Jocelyne MARTIN, André GARDEN.

**Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :**

Ugo MOUNIER donne pouvoir à Fabien VEYRAT

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :** M. Patrick PELLORCE et Mme Françoise MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.5 - Subventions**

**Objet : Versement d'une subvention à l'Office du Tourisme**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-2,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La crise sanitaire a marqué l'ensemble du territoire et plus particulièrement les stations de montagne.

La préparation de la saison estivale et hivernale est en cours de réalisation à la fois par la Commune, l'Office du tourisme et les socio professionnels.

L'objectif est de dynamiser le tissu économique et d'offrir aux habitants et aux touristes des activités diversifiées.

Pour accompagner la relance de l'activité économique sur la Station, la Commune participe à la réalisation d'événements festifs et des animations organisées par l'Office du tourisme.

C'est pourquoi, une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 000€ est sollicitée par l'Office du tourisme, destinée principalement au financement des activités suivantes :

Mountain Of Hell, Alpes Homes, E-Bike Ultimate Challenge ainsi que des manifestations pour le début de la saison d'hiver.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à la majorité des membres présents en séance et en visioconférence et avec l'abstention de Céline Valette :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 600 000€ sur l'exercice 2021 à l'Office du Tourisme des Deux Alpes,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Principal au chapitre 65.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le maire, Christophe AUBERT

